

Concours Prytanée Militaire de Saint Louis - PMS - Conditions et documents à fournir

1/Conditions de participation au concours

- Être de nationalité sénégalaise
- Etre régulièrement inscrit dans une classe de CM2 pendant l'année scolaire en cours ;
- Etre reconnu médicalement et physiquement apte à suivre la formation dispensée
- Avoir une faculté visuelle au moins égale à 15/10 pour les deux yeux, sans verres correcteurs
- Pour les élèves ayant réussi, la Faculté visuelle exigée sera de 10/10 avec ou Sans verres correcteurs pour chaque œil ;
- L'admission des élèves qui ont besoin de verres correcteurs est conditionnée par le port effectif de ces verres à leur arrivée à l'Ecole.

NB : L'admission ne devient définitive qu'à l'issue de la visite médicale d'incorporation subie par tous les élèves ayant réussi dès leur arrivée à l'école, et après production d'un certificat de nationalité sénégalaise

En cas de constat d'asthme, de la forme grave de la drépanocytose, de crise d'épilepsie ou de toute autre affection médicale incompatible avec la formation dispensée, le candidat admis est remis à ses parents et remplacé.

2/ Composition du dossier de candidature

- Une demande sur papier imprimé (disponible au niveau des bureaux de Garnison des Zones Militaires ou des Brigades de Gendarmerie ou à télécharger sur le site www.prytanee.sn) à remplir et à faire légaliser par le père, la mère ou le cas échéant par le tuteur légal (ce dernier devra fournir un certificat de prise en charge ou jugement de tutelle délivré par la Mairie ou le tribunal),
- Un extrait de naissance. (Tout jugement sera rejeté)
- Deux photos d'identité,
- Un certificat de scolarité de l'année scolaire en cours, attestant de l'inscription de l'élève en classe de CM2 en 2023/24,
- Un relevé des notes obtenues au premier semestre de l'année scolaire en cours,
- Une enveloppe timbrée grand format portant l'adresse exacte du candidat.
- Un certificat médical d'aptitude délivrée par un médecin militaire,
- Une copie du jugement ayant établi la tutelle si l'élève est sous l'autorité d'un tuteur (certificat de prise en charge).
- Un certificat de nationalité sénégalaise à fournir après admission et avant l'incorporation.

Remarque importante :

La clôture des inscriptions est fixée au 15 mars 2024, délai de rigueur.

Le concours se déroulera dans une vingtaine de centres, au choix des candidats, sur toute l'étendue du territoire national, en mi-mai.

